

Descriptif du programme de rachat d'actions 2020

Malakoff, le 13 novembre 2020 – THERACLION (ISIN : FR0010120402 ; Mnémo : ALTHE, éligible PEA-PME), société innovante spécialisée dans le développement d'équipements médicaux de traitement par échothérapie notamment pour les varices, publie le descriptif du programme de rachat d'actions par la société de ses propres actions, autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2020.

En application des dispositions du Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 complété par les dispositions du Règlement délégué (UE) n° 2016/1052 de la Commission du 8 mars 2016, le présent descriptif a pour objet de détailler les objectifs et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par Theraclion (la « **Société** »). Ce programme a été autorisé par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 18 juin 2020 (l'« **Assemblée Générale** »), dans sa huitième (8^{ème}) résolution, dans les termes publiés dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces légales obligatoire n°67 du 3 juin 2020 n° 2002151 et qui présente les caractéristiques suivantes :

- **Objectifs du programme de rachat d'actions**

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société sur le marché Euronext Growth Paris, ou sur tout autre marché, par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- attribuer les actions rachetées lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes ou nouvelles à émettre de la Société ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés française ou étrangères ou groupements qui lui sont liés selon les conditions légales et réglementaires, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuites d'actions ou toute autre condition permise par la réglementation ;
- remettre les titres rachetés en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;
- annuler totalement ou partiellement les actions par voie de réduction du capital social dans le cadre de l'autorisation donnée par la dix-septième (17^e) résolution de l'Assemblée Générale ;
- le cas échéant, attribuer des actions rachetées dans le cadre de la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers et qui serait conforme à la réglementation en vigueur

au moment du rachat effectif des actions, étant précisé que dans une telle hypothèse la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué de presse.

- **Modalités de rachat** : l'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés par tous moyens et de toutes manières, y compris de gré à gré, par mécanismes optionnels ou par blocs de titres en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il plaira au conseil d'administration à l'exception de la période d'offre publique initiée sur les titres de la Société, dans le respect de la réglementation en vigueur ;
- **Nombre maximal d'actions que la Société pourra acquérir** : 10% du capital, soit 1.524.732 actions sur la base de 15.247.329 actions composant le capital social à la date de l'Assemblée Générale ; étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté par le conseil d'administration pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à l'Assemblée Générale, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir directement et indirectement par l'intermédiaire de ses filiales, plus de 10% de son capital social ;
- **Prix d'achat unitaire** : 4 euros, hors frais et commissions ;
- **Montant pécuniaire maximal alloué au programme** : 6.098.928 euros sur la base du pourcentage maximum de rachat de 10% des actions de la Société, hors frais de négociation ; étant précisé que le prix d'achat unitaire maximum, ainsi que le montant théorique maximum, seront, le cas échéant, ajustés par le conseil d'administration, pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à l'Assemblée Générale.
- **Durée du programme de rachat d'actions** : 18 mois, débutant à compter du 18 juin 2020, date de l'Assemblée Générale, et expirant soit au jour où toute assemblée générale de la Société adopterait un nouveau programme de rachat d'actions, soit à défaut, le 18 décembre 2021.

À propos de Theraclion

Theraclion développe une solution innovante d'échothérapie de haute technologie utilisant des ultrasons focalisés à haute intensité pour le traitement des varices, SONOVEIN®. La solution, qui a obtenu le marquage CE en avril 2019, s'appuie sur la forte expertise développée depuis plusieurs années par Theraclion en échothérapie pour les traitements de l'ablation non invasive des adénofibromes du sein et des nodules thyroïdiens avec sa solution ECHOPULSE®. Les optimisations technologiques d'ECHOPULSE ont permis de concevoir SONOVEIN pour offrir la seule thérapie d'ablation non invasive des varices. Une salle d'opération n'est pas nécessaire et le traitement peut être conduit dans un cabinet médical ou en clinique. La pathologie veineuse est fortement répandue dans le monde et génère environ 5 millions de procédures de traitement par an, selon Millenium research Varicose Vein Device Market Study 2015. Les solutions technologiques de Theraclion reposent sur un outil d'imagerie médicale par ultrasons, de haute technologie, précis, facile d'utilisation et de manipulation pour les praticiens.

Localisée à Malakoff, près de Paris, Theraclion rassemble une équipe de 25 personnes dont plus de la moitié sont dédiées à la R&D et aux essais cliniques.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à vous rendre sur le site internet de Theraclion : www.theraclion.com et sur le site dédié aux patients : www.echotherapie.fr



Theraclion est coté sur Euronext Growth Paris

Éligible au dispositif PEA-PME

Mnémonique : ALTHE – Code ISIN : FR0010120402

LEI: 9695007X7HA7A1GCYD29



Contacts Theraclion

David Caumartin

Chief Executive Officer

Tél : + 33 (0)1 55 48 90 70

david.caumartin@theraclion.com

Anja Kleber

VP Marketing, Market Access & Sales Francophonie

anja.kleber@theraclion.com